

2022-2076
2023-01-27

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2024-04-21, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le difénoconazole, RVD2022-05. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2022-2076
2023-01-27

GROUPE	3	FONGICIDE
---------------	----------	------------------

FONGICIDE REVENUE^{MD}

Fongicide pour la suppression ou la répression de maladies dans les cultures indiquées.

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIALE- (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF: : Difénoconazole 250 g/L
Avertissement, contient l'allergène soja

N° D'HOMOLOGATION : 34228 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 1 L à 1000 L

Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement, fuite, incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887

NewAgco Inc.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7K 0H1
1-844-269-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7K 0H1
1-844-269-3276

REVENUE^{MD} est une marque déposée d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.

2022-2076

2023-01-27

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments.

À l'exception des légumes du genre *Brassica* et des raisins ne pas retourner dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les légumes du genre *Brassica*, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 3 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux de récolte à la main et d'irrigation, et ne pas retourner dans les zones traitées pendant un jour pour les inspections sur le terrain. Pour toute autre activité effectuée dans les légumes du genre *Brassica*, (p.ex. désherbage à la main) ne pas retourner dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les raisins, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 10 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux d'annélation et de retournement des sarments. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les raisins (p.ex. tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main), ne pas retourner dans les zones traitées dans les 2 jours suivant le traitement. Pour les fruits à pépins, NE PAS se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre tant que le produit pulvérisé n'est pas sec. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Appliquer le produit seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines (par exemple, les maisons, les chalets, les écoles et les aires récréatives) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée à l'extérieur du Canada et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans le pays importateur de cette denrée, communiquez avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est indiquée, utiliser de l'eau chaude et du savon. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2022-2076

2023-01-27

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Le difénoconazole est persistant et peut avoir un effet de rémanence. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec des produits contenant du difénoconazole la saison précédente.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC. Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas garder de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables:

2022-2076

2023-01-27

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

2022-2076
2023-01-27

GRUPE	3	FONGICIDE
-------	---	-----------

FONGICIDE REVENUE^{MD}

Fongicide pour la suppression ou la répression de maladies dans les cultures indiquées.

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIALE- USAGE AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Difénoconazole 250 g/L
Avertissement, contient l'allergène soja.

N° D'HOMOLOGATION : 34228 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 1 L à 1000 L

Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement, fuite, incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887

NewAgco Inc.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7K 0H1
1-844-269-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7K 0H1
1-844-269-3276

REVENUE^{MD} est une marque déposée d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.

2022-2076
2023-01-27
Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments.

À l'exception des légumes du genre *Brassica* et des raisins, ne pas retourner dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les légumes du genre *Brassica*, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 3 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux de récolte à la main et d'irrigation, et ne pas retourner dans les zones traitées pendant un jour pour les inspections sur le terrain. Pour toute autre activité effectuée dans les légumes du genre *Brassica*, (p.ex. désherbage à la main) ne pas retourner dans les zones traitées avant 12 heures suivant le traitement. Dans les raisins, ne pas retourner dans les zones traitées dans les 10 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux d'annélation et de retournement des sarments. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les raisins (p.ex. tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main), ne pas retourner dans les zones traitées dans les 2 jours suivant le traitement. Pour les fruits à pépins, NE PAS se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre tant que le produit pulvérisé n'est pas sec. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement.

Appliquer le produit seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines (par exemple, les maisons, les chalets, les écoles et les aires récréatives) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée à l'extérieur du Canada et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans le pays importateur de cette denrée, communiquez avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est indiquée, utiliser de l'eau chaude et du savon. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

PREMIERS SOINS

2022-2076

2023-01-27

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Le difénoconazole est persistant et peut avoir un effet de rémanence. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec des produits contenant du difénoconazole la saison précédente.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC. Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas garder de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

ÉLIMINATION

2022-2076

2023-01-27

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le **FONGICIDE REVENUE** est un fongicide à large spectre aux propriétés systémiques et curatives recommandé pour la suppression ou la répression de plusieurs maladies des plantes importantes. Le **FONGICIDE REVENUE** peut être appliqué sous forme de pulvérisation foliaire dans le cadre de programmes de pulvérisation en alternance ou en mélange en cuve avec d'autres produits phytosanitaires. Tous les traitements doivent être effectués selon les directives suivantes.

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

Il est important de vérifier à petite échelle la compatibilité physique des produits antiparasitaires utilisés en mélange avant de remplir le réservoir du pulvérisateur. Vérifier la compatibilité des mélanges contenant le **FONGICIDE REVENUE** en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles des produits d'association et d'eau avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association en formulations WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser les produits d'association en formulation SE ou SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
4. Verser le **FONGICIDE REVENUE** et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet, puis verser les autres produits d'association en formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.

2022-2076

2023-01-27

5. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
6. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
7. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
8. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation
9. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent :

- il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot;
- les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots;
- il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le **FONGICIDE REVENUE**, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de **FONGICIDE REVENUE** sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

DIRECTIVES RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille fine de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 150 L de bouillie à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent, selon le volume le plus GRAND.
2. Buses: des buses à jet en éventail de 80 ou 110 ° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou buses à injection d'air sont recommandées. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
3. Pression : tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASABE).
4. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

2022-2076

2023-01-27

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive.

NE PAS appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Application avec pulvérisateur à jet porté : **NE PAS** appliquer pendant les périodes d'inversion de température, lesquelles sont caractérisées par un calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (Norme S-572.1 de l'ASABE). **NE PAS** pulvériser directement au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesurée à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 375 L de bouillie à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent, selon le volume le plus GRAND. Le volume d'eau doit dépasser la recommandation minimale aux stades de développement des fruits plus avancés.
2. Qualité de la pulvérisation : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir de fines gouttelettes (selon l'ASABE).
3. Projection du brouillard de pulvérisation : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vitesse de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard pulvérisé ne doit atteindre que le dessus des végétaux. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard de pulvérisation.
4. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et doses d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'épandage aérien indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

Précautions relatives à l'équipe au sol

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les préposés au mélange/chargement doivent porter des lunettes protectrices, des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange/chargement du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les

2022-2076

2023-01-27

précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur de grande culture, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Il est important de vérifier à petite échelle la compatibilité physique des produits antiparasitaires utilisés en mélange avant de remplir le réservoir du pulvérisateur. Vérifier la compatibilité des mélanges contenant le **FONGICIDE REVENUE** en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles des produits d'association et d'eau avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable, mais **NE PEUT ÊTRE** introduit par induction lorsque le produit et l'eau sont déjà mélangés avant d'être transférés dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.

REMARQUE : les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots. **REMARQUE** : il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

Il **N'EST PAS** recommandé de combiner des formulations (WG ou DF) solides et des produits d'association liquides dans un même lot. Mélanger les lots de formulations WG ou DF tout d'abord, pomper dans la trémie, puis ajouter les produits d'association liquides par induction ou sous la forme de mélanges par lot supplémentaires. Lorsque plusieurs produits sont mélangés, respecter l'ordre de mélange suivant.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Bien mélanger tous les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter pour obtenir un mélange complet. Pomper dans la trémie.
3. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot les formulations SE ou SC.
4. Bien mélanger par lot le **FONGICIDE REVENUE** et tous les produits d'association de formulation EC. Les formulations EC peuvent aussi être ajoutées au lot de l'étape 3.
5. Induire ou bien mélanger par lot les solutions de produits d'association de formulation SN ou SL. Les formulations SN/SL peuvent aussi être ajoutées au lot à l'étape 3.
6. Pomper les produits SC, EC et/ou SN/SL mélangés par lot dans la trémie.
7. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
8. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
9. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le **FONGICIDE REVENUE**, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de **FONGICIDE REVENUE** sécher dans l'équipement d'application.

2022-2076

2023-01-27

- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

Précautions relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'utiliser ce produit. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides. Les conditions suggérées pour effectuer une bonne application aérienne sont une température de moins de 25 °C, une humidité supérieure à 40 %. Des vents légers de 3 à 16 km/h sont préférables, tandis que des vents de 3 à 9 km/h sont considérés comme optimaux. Assurer une pulvérisation uniforme en limitant le risque de dérive. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des technologies de marquage appropriées. Le marquage par GPS est recommandé.

NE PAS épandre de pesticides sur des plans d'eau. Éviter que le brouillard de pulvérisation dérive et atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées doivent être respectées.

NE PAS appliquer le produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées par les tourbillons en bout d'aile. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 45 L de bouillie à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les insectes qui suivent, selon le volume le plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant à la classification moyenne de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression ou tr/min : tel que recommandé par le fabricant des buses ou de l'atomiseur rotatif pour produire des gouttelettes de taille moyenne (selon l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce produit. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le AgraCity Crop & Nutrition Ltd. 1-844-269-3276. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes.

2022-2076
2023-01-27

MODE D'EMPLOI

Comme ce pesticide n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les approvisionnements d'eau d'irrigation et d'eau potable, ou les habitats aquatiques, lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer le produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer le produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet directement au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h au site d'application (d'après la mesure prise à l'extérieur de la zone de traitement, du côté d'où vient le vent).

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer le produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées par les tourbillons en bout d'aile. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

ZONES TAMPONS

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS nécessaire dans les cas suivants :

- l'utilisation d'équipements d'application manuels autorisés sur cette étiquette;
- l'utilisation de pulvérisateurs à écran de protection à profil bas qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec la culture, les fruits ou le feuillage.

Il faut respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, de l'habitat sensible, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) ou d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :		
		des habitats d'eau douce de profondeur :		des habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	

2022-2076

2023-01-27

Pulvérisateur agricole*	Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (choux), légumes bulbes, cucurbitacées, légumes-fruits, pommes de terre, artichauts (chinois, de Jérusalem), topinambours, cannas comestibles, patates douces et betteraves à sucre		5	1	1
Pulvérisateur Pneumatique	Fruits à pépins: pommes, pommettes, poires asiatiques, coings	En début de croissance	20	3	2
		En fin de croissance	10	2	1
	Raisins (sauf le raisin Concord et certains hybrides autres que l'espèce vinifera)	En début de croissance	25	4	3
		En fin de croissance	15	2	2
Voie aérienne	Pomme s de terre,	Voilure fixe	30	1	15
		Voilure tournante	25	1	15

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Restrictions concernant la rotation des cultures

Dans les soixante jours suivant l'application du **FONGICIDE REVENUE**, les zones traitées avec ce fongicide ne doivent être réensemencées qu'avec des cultures pour lesquelles ce fongicide est homologué.

MODE D'EMPLOI

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Après deux (2) applications consécutives de **FONGICIDE REVENUE**, alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent.

NE PAS UTILISER DANS DES SERRES.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

2022-2076
2023-01-27

Culture	Légumes-fleurs du genre Brassica (choux) Sous-groupe des légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica : Brocoli; brocoli de Chine (gai lon); choux de Bruxelles; chou pommé; chou chinois (pé-tsaï); chou chinois (gai-choï); chou-fleur; chou brocoli; chou-rave Sous-groupe des légumes-feuilles : Rapini; chou chinois (pak-choï); chou cavalier; chou frisé; mizuna; feuilles de moutarde; moutarde épinard; feuilles de colza Y compris tous les cultivars ou les hybrides.
Maladies supprimées	Brûlure alternarienne (<i>Alternaria brassicae</i>) Blanc (<i>Erysiphe polygoni</i>)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	364-512 (91-128)
Remarques	Commencer le traitement avant l'apparition des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le FONGICIDE REVENUE selon un intervalle de 10 jours, et ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none">1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 gm.a./ha) de FONGICIDE REVENUE par culture par saison.2) Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. (DAAR de 3 jours).3) Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 3 jours suivant le traitement pour effectuer la récolte à la main et l'irrigation. Ne pas retourner dans les zones traitées pendant un jour suivant le traitement pour les inspections sur le terrain. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les légumes du genre <i>Brassica</i> (p.ex. désherbage à la main), ne pas retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.4) NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

2022-2076
2023-01-27

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS^{MD}

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison.

Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte (DAAR de 3 jours).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide BRAVO^{MD} 500 ou BRAVO 720 sur le brocoli, les choux de Bruxelles, le chou pommé et le chou-fleur

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas dépasser la quantité maximale de produit par saison indiqué sur l'étiquette du **FONGICIDE REVENUE**. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec MATADOR^{MD} 120EC sur le brocoli, les choux de Bruxelles, le chou pommé et le chou-fleur

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiqués sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de MATADOR 120EC.

Ne pas effectuer plus de 3 traitements avec ce mélange en cuve par année.

Ne pas appliquer dans la journée précédant la récolte pour le chou pommé (DAAR de 1 jours).

Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte pour le brocoli, les choux de Bruxelles et le choufleur (DAAR de 3 jours).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Culture	Légumes-bulbes Oignon ordinaire : Oignon, bulbe; ail; rocambole échalote Oignon vert: oignon vert; poireau; ciboule
Maladies supprimées	Tache pourpre (<i>Alternaria porri</i>)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	364-512 (91-128)
Remarques	Commencer le traitement avant l'apparition des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le FONGICIDE REVENUE selon un intervalle de 7 à 10 jours, et ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.

Restrictions particulières

- 1) Pour les oignons verts, ne pas appliquer plus de 1,53 L/ha (384 gm.a./ha) de **FONGICIDE REVENUE** par culture par saison.
- 2) Pour les oignons ordinaires, ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) de **FONGICIDE REVENUE** par culture par saison.
- 3) Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours).
- 4) NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

2022-2076
2023-01-27

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS sur les oignons ordinaires et les oignons verts

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Pour les oignons verts, ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison si on utilise la faible dose de **FONGICIDE REVENUE** et pas plus de 3 applications si on utilise la dose élevée de **FONGICIDE REVENUE**.

Pour les oignons ordinaires, ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours). NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE E en mélange en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 sur les oignons (ordinaires et verts « à bottelet »)

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 3 applications de ce mélange en cuve par saison.

Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte pour les oignons ordinaires (DAAR de 7 jours). Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte pour les oignons verts « à bottelet » (DAAR de 14 jours).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec MATADOR 120EC sur l'ail, le rocambole, le poireau, l'oignon ordinaire, l'oignon vert, la ciboule et l'échalote

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de MATADOR 120EC.

Ne pas effectuer plus de 3 traitements de ce mélange en cuve par année.

Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Culture	Cucurbitacées courge cireuse; pastèque à confire; concombre (champs); concombre des Antilles; gourde comestible; momordique; melon véritable (y compris le cantaloup); citrouille; courge d'été (y compris la courgette); courge d'hiver; pastèque Y compris tous les cultivars ou les hybrides.
Maladies supprimées	Blanc (<i>Sphaerotheca fuliginea</i> , .) Répression de : Chancre gommeux (<i>Didymella bryoniae</i>)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	364 – 512 (91 – 128) Blanc 512 (128) Chancre gommeux
Remarques	Commencer le traitement avant l'apparition des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le FONGICIDE REVENUE selon un intervalle de 7 à 10 jours, et ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha. Pour la chancre gommeux, on recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 190 L/ha.

2022-2076
2023-01-27

Restrictions particulières

- 1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) de **FONGICIDE REVENUE** par culture par saison.
- 2) Le produit peut être appliqué le jour même de la récolte (DAAR de 0 jours).
- 3) **NE PAS APPLIQUER** ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison.

Le produit peut être appliqué le jour même de la récolte (DAAR de 0 jours). **NE PAS APPLIQUER** ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du **FONGICIDE REVENUE**. Ne pas appliquer le jour précédant la récolte (DAAR de 1 jour)

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Culture	Raisins (à l'exception des raisins Concord et de certains hybrides qui ne sont pas de l'espèce <i>vinifera</i>. Voir « Précaution » dans la section Remarques.)
Maladies supprimées	Blanc (<i>Uncinula necator</i>)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	292 (73)
Remarques	<p>Pour le blanc, commencer le traitement à la période du débourrement et appliquer selon un intervalle de 11 à 21 jours. Le FONGICIDE REVENUE ne peut être utilisé que pour 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables au développement d'une forte incidence des maladies.</p> <p>Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.</p> <p>PRÉCAUTION : Dans les raisins Concord, les hybrides <i>V. labrusca</i> et <i>V. labrusca</i> ainsi que dans d'autres hybrides qui ne sont pas de l'espèce <i>vinifera</i> et pour lesquels la sensibilité est inconnue, l'utilisation du FONGICIDE REVENUE seul ou en mélange en cuve avec des substances qui peuvent augmenter l'absorption (adjuvants, engrais foliaires) peut endommager les feuilles ou entraîner d'autres effets phytotoxiques.</p>
Restrictions particulières	<ol style="list-style-type: none">1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 gm.a./ha) de FONGICIDE REVENUE par culture par saison.2) Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jour)3) NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.4) Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 10 jours suivant le traitement pour effectuer des travaux d'annélation ou de retournement des sarments. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit dans les raisins (p. ex. récolte à la main, tuteurage, éclaircissement des grappes, élagage à la main, palissage et effeuillage à la main), ne pas retourner dans les zones traitées dans les 2 jours suivant le traitement.

2022-2076
2023-01-27

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par année.

Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jour)

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec VANGARD^{MD} 75WG

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec VANGARD 75WG pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 2 applications de ce mélange en cuve par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jour)

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Culture	Légumes-fruits : Aubergine; cerise de terre; pépino; piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux); tomatille, tomate
Maladies supprimées	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	292 – 512 (73-128)
Remarques	Commencer le traitement dès l'apparition des symptômes des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le FONGICIDE REVENUE selon un intervalle de 7 à 14 jours. Le FONGICIDE REVENUE ne peut être utilisé que pour un maximum de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action et qui est homologué pour ces maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Culture	Légumes-fruits : Aubergine; cerise de terre; pépino; piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux); tomatille, tomate
Maladies supprimées	Anthraxose (<i>Colletotrichum coccodes</i> , <i>Colletotrichum acutatum</i> .)
Dose mL de produit/ha (gm.a./ha)	512 (128)
Remarques	Commencer le traitement dès l'apparition des symptômes des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le FONGICIDE REVENUE selon un intervalle de 7 à 14 jours. Le fongicide ne peut être utilisé que pour un maximum de 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action et qui est homologué pour ces maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.
Restrictions particulières 1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) par culture par saison. 2) Le produit peut être appliqué le jour même de la récolte (DAAR de 0 jour) 3) NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.	

2022-2076
2023-01-27

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS sur les tomates et les tomates Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison. Ne pas appliquer le jour précédant la récolte (DAAR de 1 jour)

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 sur les tomates

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du **FONGICIDE REVENUE**. Ne pas appliquer le jour précédant la récolte (DAAR de 1 jour)

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec MATADOR 120EC sur les tomates

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les tomates. Consulter les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de MATADOR 120EC.

Ne pas effectuer plus de 3 traitements de ce mélange en cuve par année si on utilise la faible dose (83 mL/ha) de MATADOR 120EC.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements de ce mélange en cuve par année si on utilise la dose élevée (125 mL/ha) de MATADOR 120EC.

Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jour).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Culture	Fruits à pépins : Pomme; pommette; poire; poire asiatique; coing
Maladies supprimées	Tache phoméenne (<i>Mycosphaerella pomi</i>) Rouille tumeur (<i>Gymnosporangium juniperi-virginianae</i>) Moucheture (<i>Zygophiala jamacaicensis</i> (connu anciennement sous le nom de <i>Schizothyrium pomi</i>)) Rouille du cognassier (<i>Gymnosporangium clavipes</i>) Travelure (<i>Venturia inaequalis</i> , <i>Venturia pirina</i>) Tache de suie (<i>Gloeodes pomigena</i>) Répression de : Blanc (<i>Podosphaera leucotricha</i>)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	292 (73)

2022-2076
2023-01-27

Remarques	<p>Pour obtenir des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser au moins 375 L/ha pour les applications terrestres.</p> <p>Travelure – Calendrier de pulvérisation (traitement préventif) : Appliquer selon un intervalle de 7 à 10 jours. Commencer le traitement lorsque la pointe verte mesure de 6-13 mm (¼ à ½ pouce) ou lorsque les conditions sont favorables au développement du travelure. Poursuivre le traitement jusqu'à la post-floraison, jusqu'à ce que la menace de tavelure primaire soit complète. Pour l'amélioration de la suppression de la travelure, utiliser le FONGICIDE REVENUE avec un fongicide à action préventive tel que VANGARD 75WG, le fongicide Dithane^{MC} DG 75, le fongicide Maestro^{MD} 80DF, le fongicide Manzate^{MD} Pro-Stick^{MC}, le fongicide Penncozeb[®] 75DF et Supra Captan 80WDG.</p> <p>Travelure – Calendrier de pulvérisation (traitement curatif) : Utiliser un système de prévisions en commençant au début du stade de la pointe verte. Appliquer dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Effectuer un autre traitement après 7 jours. Pour l'amélioration de la suppression de la travelure, utiliser le FONGICIDE REVENUE avec un fongicide à action préventive tel que VANGARD 75WG, le fongicide Dithane DG 75, le fongicide Maestro 80DF, le fongicide Manzate Pro-Stick, le fongicide Penncozeb 75DF et Supra Captan 80WDG.</p> <p>Blanc : Commencer l'application du FONGICIDE REVENUE lorsque les pommiers sont fortement bourgeons et appliquer selon un intervalle de 7 à 10 jours. Après avoir appliqué le fongicide REVENUE, utiliser d'autres fongicides tel que VANGARD 75WG, au besoin.</p> <p>Rouille tumeur, rouille du cognassier et tache phoméenne : Commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le FONGICIDE REVENUE seul ou avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Maestro 80DF, le fongicide Manzate Pro-Stick, le fongicide Penncozeb 75DF et Supra Captan 80WDG selon un intervalle de 7 à 10 jours jusqu'au deuxième traitement post floral.</p> <p>Tache de suie, moucheture : Pour une suppression tôt dans la saison, commencer le traitement de façon préventive. Appliquer le FONGICIDE REVENUE seul ou avec un fongicide à action préventive tel que le fongicide Maestro 80DF et Supra Captan 80WDG selon un intervalle de 7 à 10 jours jusqu'au deuxième traitement post floral. Après avoir appliqué le FONGICIDE REVENUE, utiliser d'autres fongicides indiqués sur l'étiquette, au besoin.</p>
------------------	---

Gestion de la résistance : Pour prévenir l'acquisition d'une résistance, ne pas effectuer plus de deux (2) applications consécutives de **FONGICIDE REVENUE** ou d'autres fongicides du groupe 3 ou d'un mélange de fongicides du groupe 3. Alternier avec un fongicide présentant un mode d'action différent.

Restrictions particulières

- 1) Ne pas appliquer plus de 1,46 L/ha de **FONGICIDE REVENUE** par culture (365 g m.a./ha) par saison.
- 2) Ne pas appliquer le **FONGICIDE REVENUE** dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jour).

NE PAS se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

2022-2076
2023-01-27

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec ACTARA^{MD} 25WG sur les pommiers, les pommetiers, les poiriers et les poiriers orientaux

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec ACTARA 25WG pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes dans les cultures mentionnées ci-devant. Consulter les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et d'ACTARA 25WG pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de l'insecticide ACTARA 25WG.

Pour les pommiers, ne pas effectuer plus de 2 traitements de ce mélange en cuve par année (maximum de 2 applications après la floraison ou une application avant la floraison et une après la floraison).

Pour les poiriers, ne pas effectuer plus de 2 traitements de ce mélange en cuve par année. Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte (DAAR de 60 jour).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec MATADOR 120EC sur les pommiers et les poiriers

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommiers et les poiriers. Consulter les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de MATADOR 120EC.

Pour les pommiers, ne pas effectuer plus de 3 traitements de ce mélange en cuve par année.

Pour les poiriers, ne pas effectuer plus d'un traitement de ce mélange en cuve par année. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jour)

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec l'insecticide/acaricide AGRI-MEK^{MD} 1,9 % EC sur les pommiers et les poiriers

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommiers et les poiriers. Consulter les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC. Pour les pommiers, ne pas effectuer plus d'un traitement de ce mélange en cuve par saison de croissance. Pour les poiriers, ne pas effectuer plus de 2 traitements de ce mélange en cuve par année si on utilise la faible dose d'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC (0,75 L/ha); ne pas effectuer plus d'un traitement de ce mélange en cuve par année si on utilise la dose élevée d'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC (1,5 L/ha).

Ne pas appliquer dans les 28 jours précédant la récolte (DAAR de 28 jour).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec VANGARD 75WG sur les pommiers

2022-2076
2023-01-27

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec VANGARD 75WG pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année.

Ne pas appliquer dans les 72 jours précédant la récolte (DAAR de 72 jour).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide Dithane DG 75 sur les pommiers

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide Dithane DG 75 pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte (DAAR de 45 jour)

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide Maestro 80DF sur les pommiers et les poiriers

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide Maestro 80DF pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jour)

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide Manzate^{MD} Pro-Stick sur les pommiers

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide Manzate Pro-Stick pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte (DAAR de 45 jour)

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide Penncozeb^{MD} 75DF sur les pommiers

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec le fongicide Penncozeb 75DF pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte (DAAR de 45 jour)

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec Supra Captan^{MD} 80WDG sur les pommiers et les poiriers

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec Supra Captan 80WDG pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas effectuer plus de 5 applications de ce mélange en cuve par année.

Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Culture	Crosne du Japon; topinambour; canna comestible; souchet comestible; pomme de terre; patate douce
Maladies supprimées	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	292 – 512 (73-128)

2022-2076
2023-01-27

Remarques	Commencer le traitement dès l'apparition des symptômes des maladies ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Appliquer le FONGICIDE REVENUE selon un intervalle de 7 à 14 jours. Le FONGICIDE REVENUE ne peut être utilisé que pour 2 traitements consécutifs; il faut ensuite utiliser un fongicide ayant un autre mode d'action et qui est homologué pour ces maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Pour tous les types d'application terrestre, on recommande d'utiliser au moins 150 L/ha. Application par voie aérienne pour les pommes de terre seulement. Pour les applications par voie aérienne, on recommande d'utiliser au moins 45 L/ha.
Restrictions particulières 1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 g m.a./ha) par saison. 2) Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours). 3) APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE pour les pommes de terre seulement.	
<u>FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide REVUS sur les pommes de terre</u> Le FONGICIDE REVENUE peut être mélangé en cuve avec le fongicide REVUS pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre toutes les directives, précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits. Ne pas effectuer plus de 4 applications de ce mélange en cuve par saison. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours). NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.	
<u>FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide BRAVO 500 ou BRAVO 720 ou BRAVO ZN sur les pommes de terre</u> Le FONGICIDE REVENUE peut être mélangé en cuve avec BRAVO 500, BRAVO 720 ou BRAVO ZN pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits. Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du FONGICIDE REVENUE . Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours). NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.	
<u>FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec le fongicide agricole Allegro® 500F sur les pommes de terre</u> Le FONGICIDE REVENUE peut être mélangé en cuve avec le fongicide agricole Allegro 500F pour la suppression des maladies indiquées sur les étiquettes. Suivre les directives, les précautions, etc. indiquées sur les étiquettes des deux produits. Ne pas dépasser le maximum de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du FONGICIDE REVENUE . Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).	
<u>FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC sur les pommes de terre</u> Le FONGICIDE REVENUE peut être mélangé en cuve avec l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du FONGICIDE REVENUE et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du FONGICIDE REVENUE et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC.	

2022-2076

2023-01-27

Ne pas effectuer plus de 2 applications de ce mélange en cuve par saison.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec l'insecticide ACTARA 240SC sur les pommes de terre

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec l'insecticide ACTARA 240SC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de l'insecticide ACTARA 240SC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de l'insecticide ACTARA 240SC.

Ne pas effectuer plus de 2 applications de ce mélange en cuve par saison.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec l'insecticide FULFILL^{MD} 50WG sur les pommes de terre

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec l'insecticide FULFILL 50WG pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de l'insecticide FULFILL 50WG pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de l'insecticide FULFILL 50WG.

Ne pas effectuer plus de 2 applications de ce mélange en cuve par saison.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

FONGICIDE REVENUE en mélange en cuve avec l'insecticide MATADOR 120EC sur les pommes de terre

Le **FONGICIDE REVENUE** peut être mélangé en cuve avec MATADOR 120EC pour la suppression des maladies et des insectes indiquées sur les étiquettes sur les pommes de terre. Consulter les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de MATADOR 120EC pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement indiqué sur les étiquettes du **FONGICIDE REVENUE** et de MATADOR 120EC.

Pour les applications par voie terrestre, ne pas effectuer plus de 2 traitements de ce mélange en cuve par année si on utilise la dose élevée (125 mL/ha) de MATADOR 120EC et ne pas effectuer plus de 3 traitements de ce mélange en cuve par année si on utilise la faible dose (83 mL/ha) de MATADOR 120EC. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).

NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Culture	Betteraves à sucre
Maladies supprimées	Cercosporose (<i>Cercospora beticola</i>) Blanc (<i>Erysiphe polygoni</i>)
Dose mL de produit/ha (g m.a./ha)	292 – 512 (73-128)
Remarques	Appliquer le FONGICIDE REVENUE selon un intervalle de 7 à 28 jours; alterner avec un fongicide sans triazole (autre que du groupe 3) homologué pour la lutte contre ces maladies dans la betterave à sucre. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 150 L/ha.

Restrictions particulières

- 1) Ne pas appliquer plus de 2,04 L/ha (512 gm.a./ha) par saison.
- 2) Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).
- 3) NE PAS APPLIQUER ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Recommandations sur la gestion de la résistance

2022-2076

2023-01-27

Aux fins de la gestion de la résistance, le **FONGICIDE REVENUE** contient un fongicide appartenant au groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à le **FONGICIDE REVENUE** et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **FONGICIDE REVENUE** ou d'autres fongicides ou bactéricides du même groupe 3 avec des produits qui appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas dépasser le nombre de traitements par saison indiqué sur l'étiquette du produit et ne pas effectuer plus de deux (2) applications consécutives de **FONGICIDE REVENUE** ou d'autres fongicides du même groupe avant d'alterner avec un fongicide présentant un mode d'action différent.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer AgraCity Crop & Nutrition Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à le **FONGICIDE REVENUE** chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276 ou au www.AgraCity.com.

REVENUE^{MD} est une marque déposée d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs titulaires respectifs.